

À ce sujet, l'Union européenne a dressé une liste de compagnies africaines interdites d'opération...

Le message à propos de cette sécurité de l'aviation africaine est surfait. Cela est en réalité utilisé comme instrument de compétition contre nos compagnies viables. Si vous prenez les listes noires publiées par l'Union européenne vous ne verrez aucune compagnie régulière qui opère sur l'Europe tous les jours. Il y a sur cette liste quelque soixante compagnies de la République populaire du Congo qui n'existent pas comme compagnies régulières. Il faut bien comprendre que les compagnies régulières, comme Air Mauritius, ont des protocoles de sécurité comparables à ceux des compagnies européennes. Des accidents se produisent au Nigeria, au Congo, au Soudan. L'Afrique s'organise pour aller voir avec ces pays ce qui se passe, pour identifier les problèmes et voir avec les directions d'aviation civile qui marchent bien en Afrique comment aider ceux qui ternissent l'image de tous. Nous pourrions alors solliciter l'aide de partenaires comme l'Union européenne pour financer les actions à prendre afin de combattre ce qui compromet la réputation des compagnies fiables.

Qu'est-ce que peut apporter Air Mauritius en tant que président de l'AFRAA au continent Africain ?

Nous avons déjà prévu, avec le président Buckhory, d'effectuer des visites dans les pays affectés par la sécurité. L'IATA a publié une *check list* qui définit les critères pour l'audit aérien, sur le plan de la sécurité. Nous recommandons cet audit à toutes les compagnies. Air Mauritius s'apprête à compléter son exercice et elle est disposée à aider les autres à faire le point et à se livrer au même audit. La compagnie mauricienne est aussi disposée à partager son expertise en matière de billets électroniques.

African Airlines Association

L'Association des compagnies aériennes africaines (African Airlines Association, AFRAA) est une organisation professionnelle créée en avril 1968 à Accra, au Ghana, à laquelle peut adhérer toute compagnie aérienne d'un État africain. Elle compte aujourd'hui quarante compagnies aériennes, toutes incorporées au sein de pays membres de l'Union Africaine, appartenant à ces États ou à leurs ressortissants.

Selon le site web de l'organisation, "*l'avènement de l'Association des compagnies aériennes africaines est la résultante d'événements historiques et d'impératifs économiques*".

Au début des années 60, un grand nombre d'États africains accèdent à l'indépendance et créent leurs propres compagnies aériennes nationales. La plupart de ces compagnies aériennes devinrent, alors, membres de l'IATA (Association Internationale du Transport Aérien).

L'origine conceptuelle de l'AFRAA remonte à 1963, lorsque quelques compagnies aériennes africaines, saisissant l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle de l'IATA, prirent l'initiative de tenir des réunions de concertation afin de débattre des problèmes qui leur étaient spécifiques, cela en vue d'adopter des positions communes. Ce fut le premier pas vers la création de la future AFRAA.

De ce premier pas franchi à Rome en 1963, les démarches de 14 compagnies aériennes africaines débouchèrent sur la création à Accra en 1968, d'une organisation régionale servant de cadre à la formulation des points de vue de la région et à la promotion de la coopération entre entreprises de transport aérien.

Les statuts de l'association furent adoptés à la première Assemblée générale de

l'AFRAA qui eut lieu en février 1969, au Caire, en Egypte, là où se tient également la dernière conférence, au cours de laquelle le président d'Air Mauritius fut élu à la présidence de l'association.

Toujours selon le site web de l'AFRAA, un regard rétrospectif sur les activités menées par l'association depuis sa création lui permet de noter :

a) qu'elle a été "*à l'avant-garde de toutes les initiatives majeures prises dans le domaine du transport aérien en Afrique, en vue de sensibiliser les compagnies aériennes africaines sur la nécessité de coopérer entre elles dans les domaines commercial, technique, exploitation des vols et formation*".

b) qu'elle a joué "*un rôle capital pour sensibiliser les gouvernements africains, en tandem avec la Commission africaine de l'aviation civile et d'autres organisations régionales et sous-régionales, sur les actions à mener s'ils veulent développer en Afrique un système de transport aérien sûr et efficace*". Il est aussi noté que l'AFRAA "*a joué un rôle de catalyseur pour faire adopter toutes les mesures importantes du continent*" africain.

Le siège de l'AFRAA est situé à Nairobi, au Kenya.